

REGLEMENT CONCOURS STYLISME ALDEBARAN Robotics

Art.1 Participation

Le concours, organisé par ALDEBARAN Robotics, dont le siège social est situé au 168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris, est ouvert aux étudiants en école de stylisme et aux jeunes créateurs de mode de plus de 18 ans. La participation au concours, gratuite et sans obligation d'achat peut être individuelle ou par équipe.

Art.2 Thématique : Habillez Nao

Les participants doivent proposer un vêtement dans les tissus et matières de leurs choix afin de donner un style à Nao, robot humanoïde de 60cm. Toutes les propositions doivent obligatoirement comprendre un vêtement à la place des coques plastiques des jambes. Les participants peuvent aussi proposer des vêtements sur les autres parties du corps ou des accessoires. Ils doivent répondre à la problématique en tenant compte des contraintes physiques et techniques du robot décrites dans le cahier des charges.

Art.3 Conditions d'inscription

Les participants doivent s'inscrire sur le site ALDEBARAN Robotics. Ils pourront alors télécharger le cahier des charges du concours ainsi que ce règlement.

Art.4 Calendrier

Le concours de stylisme se déroule en deux parties. Une présélection est organisée entre le 29 aout et le 30 septembre 2008. La Liste des 6 finalistes sera publiée le 3 octobre 2008 dans Fashion Daily News ainsi que sur le site d'ALDEBARAN Robotics.

La date limite d'inscription est fixée au 30 septembre 2008 à 18h à l'adresse suivante : www.aldebaran-robotics.com. Les premières propositions seront rendues le 30 septembre avant 18h par courrier, cachet de la poste faisant foi.

Les 6 finalistes auront jusqu'au 20 octobre 18h pour rendre leurs créations. Du 3 au 20 octobre (week-end non inclus), les finalistes pourront essayer et ajuster leurs créations sur un modèle de NAO aux bureaux d'ALDEBARAN sur rendez vous (fabre@aldebaran-robotics.com ou parent@aldebaran-robotics.com).

Divulgation des résultats et remise des prix le 31 octobre 2008.

Art.5 Contenu des projets

1^{er} étape : Sélection

**Selon le brief exposé, déposé en annexe au règlement, il faudra adresser à
ALDEBARAN (168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris)**

- Une silhouette + un dessin technique + échantillons des matières proposées + devis des matières premières.
- Un court descriptif détaillant le choix des coupes, des matières et des textures.

Un montant forfaitaire de 3 euros sera remboursé sur la base du tarif lent de la Poste pour un envoi de 500 g au plus, sur simple demande adressée à l'adresse de l'organisateur (ALDEBARAN 168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris).

2^{ème} étape : parmi les 6 sélectionnés

- Les vêtements créés seront envoyés ou apportés chez ALDEBARAN dans les délais impartis du jeu.

ALDEBARAN 168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Un montant forfaitaire de 30 € pour le transport sera remboursé sur demande aux participants de la seconde étape (sélectionnés) à la condition qu'ils habitent en dehors de la région Ile de France. Un montant forfaitaire de 20€ sera remboursé sur demande aux participants de la seconde étape (sélectionnés) pour le cout de fabrication des vêtements et accessoires.

Art. 6 Retour des projets

Les dessins ainsi que les créations textiles ne seront pas retournés.

Art.7 Critères de sélection

Pertinence du choix des matières, adaptation du vêtement au robot et à ses mouvements, esthétique et finition du vêtement, originalité et innovation de la coupe et des tissus.

Art.8 Jury

- Bruno Maisonnier, PDG ALDEBARAN
- Pascal Lafourcade, responsable du pôle mécanique
- Anne Marie Bourcier, directrice des ventes et marketing
- Bastien Parent, chargé de communication
- Guillaume Fedele, rédacteur en chef adjoint de Fashion Daily News

Le jury pourra être modifié sans préavis et sans modification contractuelle du règlement.

Art. 9 Remise de prix

Les prix attribués par le jury sont versés sous forme de chèque en EUROS à l'ordre du participant

1^{er} prix 1200€

2^{ème} Prix 800€

Prix spécial du jury 500€

Art.10 Propriété des projets

Les lauréats céderont les droits de propriété intellectuelle sur leurs créations à ALDEBARAN Robotics.

Art 11 Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via Depotjeux.com auprès de la SCP Jean-Daniel LACHKAR et Franck GOUGUET Huissiers de Justice associés 156 rue Montmartre 75002 PARIS..

Toute modification du règlement donnera lieu un nouveau dépôt.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante: ALDEBARAN 168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris .

Art. 12 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du concours auprès de la société organisatrice : ALDEBARAN 168 bis - 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris